

A Vevey, les élus vont crever l'écran et dialoguer en direct avec le peuple

C'est une première: le Conseil a accepté des retransmissions télévisées de ses débats, et les citoyens pourront par ailleurs intervenir simultanément par téléphone, fax ou e-mail. Deux tests sont prévus les 20 mai et 24 juin.

Les élus veveysans seront prochainement à l'affiche pour deux séances. Les débats du Conseil vont en effet être portés à l'écran par une équipe de la télévision locale ICI-TV. Les émissions seront entrecoupées d'espaces interactifs de dix à quinze minutes. Des coupures qui permettront d'ouvrir le dialogue entre les citoyens et leurs représentants. Questions et remarques adressées par téléphone, fax ou e-mail seront recueillies par des standardistes qui les transmettront à l'assemblée.

«Vevey Ville d'Images»

Si à Lausanne, les joutes oratoires du corps délibérant seront bientôt à TVRL ce que fut *Dimanche Martin* aux chaînes françaises, la capitale vaudoise n'a, à l'inverse de Vevey, pas encore franchi le pas de l'intervention directe des téléspectateurs. Des projets pour encourager la participation du public sont toutefois en cours (voir ci-dessous). En acceptant les retransmissions télévisées avec phases interactives de leurs débats, les élus veveysans font donc œuvre de pionniers. De plus, ils se rangent ainsi sous la bannière «Vevey Ville d'Images».

Le projet émane des activités liées à SwissMedia, la Fondation Vevey Ville d'Images. «J'espère que les gens seront intéressés, ils verront ainsi que les élus ne font pas toujours ce qu'ils veulent, se réjouit le président du Conseil, le libéral Pierre Ducraux. Il y a tout



Non seulement ICI-TV retransmettra les débats du Conseil communal, mais les téléspectateurs pourront intervenir simultanément.

PHOTOMONTAGE: Studio Curchod

à gagner.» Deux retransmissions tests sont prévues les 20 mai et 24 juin. Un premier bilan sera établi à la fin de l'été.

Le dernier mot

Une demi-heure avant l'ouverture de la séance, un présentateur commente les points à l'ordre du jour. Des articles publiés dans le quotidien local complètent les connaissances du public. A partir de ces infos,

chacun rédige ses questions. Le public n'intervient toutefois pas sur des projets soumis à un vote. Au terme des délibérations, les citoyens auront le dernier mot. A ce moment, ils pourront demander la justification d'une décision. La commune participe à raison de 40 000 francs à ce projet, dont le budget est fixé à 53 000 francs pour deux émissions. Le reste de la somme est couvert par le

sponsoring financier et de service. Les initiateurs du projet espèrent intéresser les écoles qui pourront notamment suivre les débats sur un écran géant installé dans les locaux du SwissMedia. Enfin, ceux qui veulent bénéficier du confort d'une salle obscure pourront vivre la séance au Cinéma Rex 4. Il n'est pas mentionné si les pop-corn sont autorisés.

Céline Goumaz □

Le canton applaudit

«Le canton de Vaud salue l'initiative des élus veveysans. Cette formule devrait inciter les gens à s'intéresser à la chose publique», souligne Isabel Balitzer-Domon, porte-parole du Département des institutions et des relations extérieures. Le système choisi ne se heurte pas à la loi sur les communes. Il n'aurait pas été accepté par l'Etat si les interventions directes s'étaient faites sur des sujets soumis au vote quelques minutes plus tard: «C'est comme lorsqu'une municipalité présente publiquement un projet à la population. Les personnes présentes émettent leurs opinions, en parlent à des conseillers qui se prononcent ensuite un autre jour, explique Isabel Balitzer-Domon. La solution de Vevey permet à tout le monde d'exprimer ses idées.»

Pour obtenir l'aval du préfet, le Conseil devait accepter le projet à une large majorité. Chose qu'il a faite jeudi. Tout en adhérant au projet, certains élus se sont inquiétés de l'implication de la population dans le processus de décision. Mais en fait, il s'agira plutôt d'avis comme ceux que chaque élu peut entendre chez lui ou au café du coin.

C. Go. □